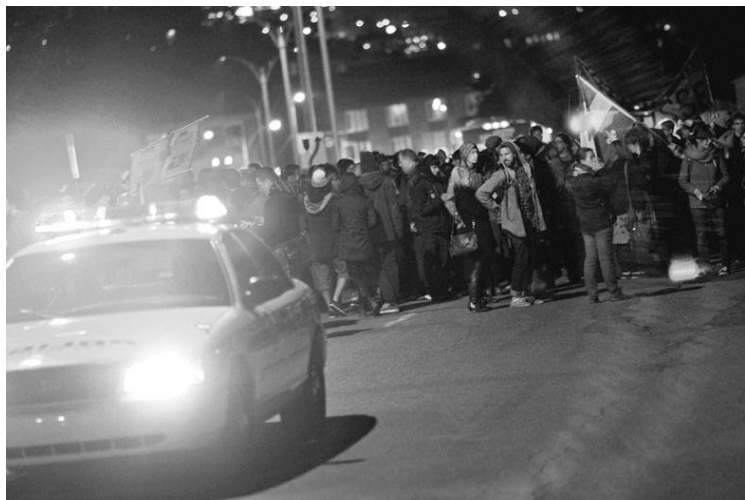


ESPACE, CONTESTATIONS ET JUDICIARISATION



CE ZINE EST UNE INITIATIVE DE FÉMINISTES DU COMITÉ DES
ARRÊTÉ.E.S DE SHERBROOKE

Bien que la grève étudiante ait pris fin il y a plusieurs mois, plusieurs militant.e.s vivent toujours les conséquences de la répression policière et étatique qui s'est déployée durant cette période. Il s'avère important de continuer de parler de la judiciarisation des militant.e.s parce que parmi les plus grands héritage de la grève de 2012 il y a, la judiciarisation, la répression policière et l'ajout de mécanismes de surveillance dans les rues et dans nos institutions scolaires (caméras, règlements, de gardien de sécurité, etc.)

Au moment de la grève de 2012, nous étions membres de l'AGEFLESH (Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke). Nous sommes d'anciennes militantes de Sherbrooke, membres du Comité des arrêté.e.s de Sherbrooke et plusieurs d'entre nous habitent maintenant Montréal.

Lorsqu'il est venu le moment de chercher des fonds pour le Comité, nous nous sommes aperçues que la majeure partie des personnes motivées à s'impliquer étaient des femmes qui s'identifiaient comme féministes. L'idée de vendre, à contribution volontaire, du matériel féministe nous est apparu comme un excellent moyen de rester en contact, de continuer de travailler sur des contenus féministes et de rester actives pour le Comité même à distance.

Oui, il y a eu des arrestations et de la répression en « région ». De manière générale, on parle trop peu des effets collatéraux de la grève et encore moins de ce qui s'est passé à l'extérieur de Montréal.

Par ce zine, nous désirons vous partager certaines réflexions sur le rôle de l'espace dans les luttes sociales. Nous voulons aussi parler des répercussions des différents dispositifs légaux encadrant les manifestations comme le règlement 500.1 du Code de la sécurité routière.

ESPACE n.m.

Étendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets.

Est-ce que l'espace est neutre, apolitique, équitable et impartial ?

Pour répondre à cette vaste question, pensez à votre ville ou village et demandez-vous...

- Qui sont les propriétaires et qui sont les locataires ?
- Qui décide des nouvelles constructions ?
- Où sont situés les plus riches et les plus pauvres ?
- Est-ce normal que l'on puisse identifier des quartiers riches et des quartiers pauvres ?



En réponse à ces questionnements, on en arrive à la conclusion que l'espace est contrôlé par la classe dominante : l'élite politico-économique.

LES VILLES ET SON CONTRÔLE

Les villes comportent une concentration des pouvoirs politique et économique. Ces pouvoirs sont davantage visibles dans les quartiers centraux. Les bâtiments abritant le pouvoir politique (parlements, mairies, ministères, bureaux de députés, etc.) et le économique (bourse, banques, sièges sociaux, services financiers, firmes d'experts, etc.) participent à la symbolique de la ville. Par exemple, les gratte-ciels, et les grandes constructions forment la *skyline*⁽¹⁾ qui est le symbole de la ville.

Dans un contexte de mondialisation néolibérale, les villes cherchent à tout prix à se démarquer en projetant une image d'un espace favorable pour le développement économique. Par ce type d'opérations, l'espace urbain devient une marchandise que l'on produit pour attirer les investisseurs et les entreprises.

Ces processus de marchandisation de l'espace sont particulièrement visibles dans les quartiers centraux que l'on vante comme étant de choix pour le tourisme, la gastronomie, la culture, etc. Pour favoriser un tel développement économique des quartiers centraux, il faut s'attendre à ce que ces espaces aient des dispositifs de contrôle comme des gardes et caméras de sécurité, accès contrôlés et usages imposés pour faciliter la production, la circulation et la consommation de produits.



(1) La skyline correspond à la silhouette de la ville. A noter que les gratte-ciels sont de hauts bâtiments qui, étrangement nous rappellent la forme phallique et donc le pouvoir masculin dans la sphère publique que symbolise le centre-ville.

LE FONCTIONNALISME, n.m.

Doctrine selon laquelle, en architecture et dans le mobilier, la forme doit toujours être l'expression d'une fonction, d'un besoin (XXe s.).

Par le fonctionnalisme, chaque portion de l'espace a une fonction attribuée. Ces fonctions sont souvent encadré légalement par des règlements de zonage (commercial, résidentiel, agricole, industriel, etc.). Par exemple, les parcs représentent une infinité de possibilité pour une pluralité d'individus et d'usages.

Toutefois, le fonctionnalisme a pour impact de restreindre les possibilités d'utilisation de l'espace, comme les parcs, par des heures d'ouverture, de la consommation imposée, des activités précises et/ou prohibées, des règlements, des permis, etc.

Le fonctionnalisme permet aux pouvoirs politiques d'avoir un contrôle sur l'espace, ce qui laisse peu de place à la spontanéité et la possibilité d'appropriation par la population.



UTILISER L'ESPACE POUR CONTESTER L'ORDRE ÉTABLI !

Les blocages, le tractage, les manifestations, le déploiement de bannière et les occupations sont des moyens utilisés par de nombreux mouvements pour se faire entendre. Les revendications n'ont pas à être territoriales pour que l'espace soit au cœur des luttes.



Plusieurs des moyens mentionnés utilisent les espaces publics et privés pour notamment :

- Faire connaître des revendications
- Ralentir, arrêter ou bloquer certaines activités
- Causer des dommages économiques
- Démontrer les potentiels collectifs

Si nous partons de la proposition que l'espace est sous l'emprise de la classe dominante, les actions directes permettent de s'appropriier ces espaces et de les utiliser comme des moyens pour contester l'ordre établi.

LE PRINTEMPS 2012 ET LE 500.1

Durant l'automne 2011 et l'hiver 2012, nous avons employé une gradation des moyens de pressions en nous faisant entendre par la voie de pétitions, de rencontres avec députés, des journées de grève isolées, de manifestations et d'actions symboliques.

Pour réellement arriver à lutter contre la hausse des frais de scolarité, nous devons entreprendre des moyens plus forts pour réellement nous faire entendre.



À l'AGEFLESH, nous sommes entré.e.s en grève générale illimitée durant la première semaine de mars. Durant cette grève, les manifestations, les blocages et les occupations étaient les principaux moyens de pression sur le gouvernement qui refusait de nous écouter. La rue était même devenue un espace confortable que l'on s'était appropriée.

Rapidement, les tickets et le harcèlement policier nous a rappelé que l'espace ne nous appartenait pas et qu'il était au service des élites politico-économiques. On nous autorisait des manifestations qui ne dérangaient rien ou presque : dans le sens de la circulation, sur le trottoir, avec un trajet négocié avec la police, etc. Tout cela sous la menace de nous donner une contravention en vertu du règlement 500.1 du Code de la sécurité routière.

« 500.1. Nul ne peut, au cours d'une action concertée destinée à entraver de quelque manière la circulation des véhicules routiers sur un chemin public, en occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.

[...]

Le présent article ne s'applique pas lors de défilés ou d'autres manifestations préalablement autorisées par la personne responsable de l'entretien du chemin public à la condition que le chemin utilisé soit fermé à la circulation ou sous contrôle d'un corps de police. [...] ».

Pour faire un bref historique de ce règlement, il a été adopté en 2000 pour empêcher l'utilisation de blocages routiers comme moyen de pression. À Sherbrooke et dans plusieurs autres villes au Québec, le règlement 500.1 a été utilisé à plusieurs reprises depuis les dernières années.

Comment peut-on manifester sans entraver la circulation?

En considérant que les manifestations ont pour objectif central de déranger l'ordre établi comme la circulation automobile, la négociation du trajet avec les autorités locales aura pour effet de diminuer les impacts. Si les manifestations ne dérangent pas, devrait-on les appeler parades ou défilés?

« C'est pas avec des parades qu'on va les faire plier! »

LE PRIX DE LA MOBILISATION

Durant le printemps 2012, nous avons appris à coup de tickets que l'espace est possédé et contrôlé par l'élite politico-économique. En effet, les amendes liées au non respect du 500.1 varient entre 350 et 1 050\$ et, en cas de récidive, les montants varient entre 3 500 et 10 500\$. Dans les cas où l'on démontre qu'une personne a participé à la planification, à l'organisation ou à la direction de cette action, les amendes peuvent aller de 3 000 \$ à 9 000 \$ et, en cas de récidive, de 9 000 \$ à 27 000 \$.

À court terme, l'utilisation de ce règlement a engendré une démobilisation. En effet, de nombreuses personnes ont diminué leur participation à différentes actions de contestation (plus à risque) par peur de la répression policière également associée à un fardeau financier et judiciaire.



Bien que les tickets soient attribués individuellement, une résistance collective peut s'opérer!

RÔLES ET FONCTIONS DU COMITÉ DES ARRÊTÉ.E.S DE SHERBROOKE

À Sherbrooke, lors des arrestations de masse, des militant.e.s ont systématiquement pris les noms et coordonnées des arrêté.e.s afin d'éventuellement assurer une contestation collective.

Le comité des arrêté.e.s de Sherbrooke s'est formé principalement afin de contester les contraventions reçues en vertu de l'article 500.1 dans le cadre de manifestations tenues le 27 mars et le 21 mai 2012. De plus, deux militant.e.s ont reçu des contraventions pour avoir planifié, organisé et/ou dirigé une action visant à entraver le chemin public.

Le comité remplit une panoplie de rôles :

- Assurer un suivi des contraventions et des procédures
- Organiser une contestation collective
- Mutualisation des frais de cours et honoraires d'avocat
- Permettre à tout.e.s de comprendre les processus de contestation
- Assurer un certain soutien psychologique
- Politiser la contestation
- Aller chercher des appuis politiques
- Trouver des appuis financiers
- Maintenir une solidarité entre les arrêté.e.s

LES DÉFIS DE LA CONTESTATION COLLECTIVE

Des défis se dressent face à l'organisation en vue de la contestation de contraventions, pour en nommer trois : **le temps** conséquemment, la **dispersion** et les **ressources financières**.

Le temps. Pour la contravention du 27 mars, il a fallu 11 mois d'attente avant de recevoir la contravention. Le procès n'est pas encore prévu pour la plupart des arrêté.e.s.

Pour le cas du 21 mai 2012, le procès se tiendra au cours de l'été ou de l'automne 2014, soit plus de deux ans après cette manifestation.

La dispersion. Au printemps 2012, la majorité des personnes arrêtées étaient des étudiant.e.s du CEGEP ou de l'Université de Sherbrooke. Une des particularités de la ville de Sherbrooke est que les gens ont l'habitude de quitter durant l'été, mais également lorsque l'on termine ses études. Plus les procès tardent à se tenir, plus les arrêté.e.s déménagent de Sherbrooke, commencent à travailler et ne sont plus disponibles pour s'organiser en vue de la contestation des contraventions.

Les ressources financières. Nous estimons que chaque procès coûtera en moyenne 10 000\$. Cette somme est plutôt difficile à amasser étant donné les difficultés précédemment énoncées en plus du fait qu'il y a énormément de procès en lien avec différentes manifestations et actions qui se sont passées un peu partout au Québec au même moment.

À PROPOS DU COMITÉ DES ARRÊTÉ.E.S DE SHERBROOKE

Le Comité des arrêté.e.s de Sherbrooke est un groupe de citoyen.ne.s de divers horizons qui se sont réuni.e.s afin d'amasser des fonds et de centraliser nos ressources pour la défense des personnes accusées et/ou arrêtées durant la grève étudiante de 2012 à Sherbrooke. Les fonds amassés serviront à contester les contraventions émises par le Service de police de Sherbrooke ou la Sûreté du Québec à plusieurs militant.e.s pour leur participation à des manifestations visant à dénoncer la hausse des frais de scolarité et le projet de loi 78.

Notre objectif premier est de permettre aux personnes judiciairisées lors de ce mouvement social d'envergure d'obtenir un soutien financier et une représentation adéquate. Bien que la grève étudiante soit terminée, plusieurs militant.e.s vivent toujours les conséquences de la répression policière et étatique qui s'est déployée durant cette période. Les démarches juridiques visant à contester les nombreuses contraventions émises lors des manifestations sherbrookoises sont longues et coûteuses.

Nous lançons donc un appel de solidarité aux groupes, organismes, syndicats et individus afin de recueillir des fonds pour aider les militant.e.s à contester adéquatement leurs contraventions à la cour municipale.

Pour nous joindre ou avoir plus d'information

Courriel: Fonds.arretes@gmail.com

Site web : ManifenCoursSherbrooke.blogspot.ca/

Facebook : Comité des arrêtéEs de Sherbrooke